



République Algérienne Démocratique et Populaire
Établissement d'Excellence pour le Management
et la Sécurité (EEMS) — Sétif

Fiche Technique de Formation

THEME DE LA FORMATION

LÉGISLATION ET SÉCURITÉ SOCIALE

DURÉE

2 Jours (14 Heures)

DATE

Selon calendrier / Sur demande
(Intra-entreprise)

PUBLIC CIBLE

Responsables RH, Gestionnaires de Paie,
Responsables
Administratifs, Cadres et Managers

PRÉREQUIS

Notions de base en Gestion des
Ressources Humaines

PÉDAGOGIE

- Apports théoriques et réglementaires (droit du travail, CNAS)
- Étude de cas et documents administratifs types
- Ateliers pratiques (déclarations, calculs de cotisations)
- Échanges et retours d'expérience

ÉVALUATION

- Évaluation continue durant les ateliers
- Étude de cas finale
- Questionnaire d'évaluation à chaud

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les fondamentaux du droit du travail algérien
- Comprendre le fonctionnement du système de sécurité sociale
- Gérer les obligations déclaratives employeur (CNAS, CACOBATPH)
- Sécuriser la gestion des contrats et des relations de travail
- Anticiper les risques juridiques et sociaux liés à la conformité

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Jour 1 : Droit du Travail

Module 1 — Cadre légal de la relation de travail

Sources du droit du travail, contrat de travail, types de contrats, période d'essai, obligations réciproques.

Module 2 — Durée du travail et congés

Temps de travail, heures supplémentaires, congés payés, congés spéciaux, repos hebdomadaire.

Module 3 — Rupture de la relation de travail

Démission, licenciement, procédures disciplinaires, indemnités de fin de relation de travail.

Jour 2 : Sécurité Sociale et Obligations Employeur

Module 4 — Système de sécurité sociale algérien

Organisation (CNAS, CASNOS), branches de la sécurité sociale, droits et prestations des assurés sociaux.

Module 5 — Obligations déclaratives de l'employeur

Affiliation, déclarations de salaires, calcul et versement des cotisations, échéances et pénalités.

Module 6 — Gestion des risques et contentieux

Accidents du travail et maladies professionnelles, contrôle et inspection du travail, prévention des litiges.